



S'engager pour Chacun Agir pour Tous!

CSA SPECIAL des DREETS-DEETS - compte rendu du 28/11/2023

Bonjour à toutes et tous,

La cheffe de service des politique sociales et des parcours et adjointe à la directrice des ressources humaines des ministères sociaux a installé la nouvelle instance du Comité Social d'Administration Spécial des DREETS, DRIEETS et DEETS « CSA Spécial » le 28 novembre 2023.

Cette instance était attendue depuis plus d'une année : l'administration déclare porter la responsabilité de ce délai tardif en raison de la mobilisation de l'équipe au regard des élections qui se sont déroulées l'année passée. Un premier F3SCT est annoncé pour début 2024.

L'arrêté du 21 juillet 2023 a fixé la liste et le nombre de sièges des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au CSA Spécial : la CFDT est la 1^{ère} OS avec l'obtention d'un nombre de 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

L'administration propose de désigner le secrétaire d'instance en format tournant, par ordre d'instance : Lionel JOSSERAND-CFDT est élu secrétaire de ce premier CSA Spécial

3 points sont à l'ordre du jour :

Echanges sur le Règlement Intérieur :

Les représentants du personnel ont été invités à s'exprimer sur un projet provisoire du règlement intérieur du CSA Spécial à partir du RI Type et la proposition de l'administration, ce RI ne pouvant être validé qu'après la réunion de la F3SCT.

- → La CFDT indique que la définition des périmètres des instances reste à affiner (instances ministérielles et locales) et les attributions de chacun

 L'administration y travaille; son objectif : travail sur le programme des travaux 2024 et faire vivre l'instance sur les thématiques interministérielles. Nous prenons connaissance, durant l'instance, d'un guide des instances établit par la DGAFP en octobre 2023.
- → La CFDT souligne la nécessite de clarifier les missions de chaque instance pour apporter des réponses aux agents, défendre les conditions de travail des agents, leurs droits et leurs intérêts matériels et moraux.
- Echange sur la désignation des représentants de la formation spécialisée santé, sécurité au

Le nombre des représentants par OS est identique au nombre de sièges du CSA Spécial Chaque OS remontera par mail les noms de ses représentants avant la fin d'année

→ La CFDT vous informera des représentants désignés à la F3SCT du CSA Spécial.

> Point sur la programmation des travaux 2024 :

La programmation des travaux est débattue 1 fois par an, avec l'introduction d'un débat annuel/bisannuel : les représentants du personnel débattent sur les sujets sans vote. L'échange porte sur l'identification de sujets avec une dominante interministérielle, qui peuvent être abordés en instance.

- → La CFDT a annoncé vouloir porter les sujets suivants sur l'année 2024 :
 - o Un point de cadrage national des RI et les conséquences sur le local
 - Un point sur l'action sociale
 - o Un bilan OTE, de fonctionnement des DREETS/DRIEETS/DEETS
 - o Le RSU
 - o Les sujets de déménagements des DREETS et un cadrage de compensation
 - Une transparence sur les promotions, les primes, le plafond d'emploi, le budget et les moyens RH
 - o Débloquer le dialogue social difficile dans certaines régions
 - Établir une feuille de route éclairant les attentes, les orientations 2024 au regard des DREETS/DEETS

Ont été ajoutés par les autres os une demande de réflexion sur les conseillers médicaux, l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap, la promotion en détachement.

L'Administration retient les catégories suivantes :

Diagnostics et fondamentaux transverses (cadrage national des RI locaux, volet RSU, le bilan sur l'OTE au sens large avec la présentation du fonctionnement des SGC, sujets égalité F/H seront abordés dans le RSU, action sociale (volet d'entrée du RSU))

Et indique par ailleurs que certaines demandes prendront du temps :

Les RIL (recensement, échanges, diagnostics nécessaires), Les RSU ministériels : pour harmoniser et présenter un cadrage, il faut partir des mêmes données (celles des textes et celles locales) Chaque année, chaque CSA doit pouvoir aborder un certain nombre de sujets : des négociations sur l'égalité H/F sont prévues au niveau ministériel. Toute politique d'insertion (handicap) fait partie également d'un débat bisannuel.

Sur le bilan de l'OTE : le rapport relatif au SGCD a été finalisé et présenté aux représentants du personnel par le préfet. S'en est découlé un plan d'action. Les enquêtes sont nombreuses ; ce qui démontre l'intérêt portée à cette OTE.

Constat général des OS :

- Les agents se sentent abandonnés par leur ministère du travail.
- Alerte sur le sens du travail, les perspectives, la continuité du service public
- Des menaces auprès d'agents d'aller au conseil médical
- Harmonisation tarifaire locale? quelle instance vers qui se tourner?
- Pb d'équipement de travail des agents DREETS hébergés en DDETS

L'administration propose pour début janvier 2024 :

- de clarifier la doctrine et le périmètre instances : qui fera quoi
- une programmation des travaux 2024
- de définir le périmètre d'action
- de cadrer et planifier les sujets

Le séquençage des travaux tiendra compte des échanges avec une nécessité d'apporter un regard sur les travaux des autres instances ministérielles. »

Le F3SCT S est programmé le 2 avril 2024

a CEDT défand les conditions de travail des agents leurs droits et leurs intérâts matériels et moraux, en vou

La CFDT défend les conditions de travail des agents, leurs droits et leurs intérêts matériels et moraux, en vous accompagnant chaque fois que vous donnerez mandat à nos élu(e)s. N'hésitez pas à nous contacter :